

- “ 110. A quoi s'emploient les fonds de cette Caisse.
- “ 111. De quoi se compose le fonds de la Caisse de Dotation.
- “ 112. A quoi s'appliquent les fonds de cette Caisse.
- “ 113. Déduction à faire pour l'administration.
- “ 114. De quoi se compose le fonds d'organisation.
- “ 115. A quoi s'applique le fonds d'organisation.
- “ 116. De quoi se compose le fonds général.
- “ 117. A quoi s'appliquent les ressources du Fonds Général.
- “ 118. Dépôt des fonds aux banques.
- “ 119. Placements définitifs des fonds, en prêts ou achats d'immeubles.
- “ 120. Contributions réservées au fonds d'organisation.
- “ 121. Autorisation au Bureau de direction de transférer d'une caisse à l'autre certaines sommes, et mode de remboursement.

CH. XVI.

Art. 122. Mise en force des règlements.

